

## Leçon 3

### Cartes à appairer

Imprimez et coupez chaque carte individuellement.

Type de compte	CELI = compte d'épargne libre d'impôt
Type de compte	REER = régime enregistré d'épargne-retraite
Type de compte	REEE = régime enregistré d'épargne-études
Type de compte	CELIAPP = compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété
Type de compte	FERR = Fonds enregistré de revenu de retraite
Type de compte	Compte de placement non enregistré
Objectif	Épargner et investir pour atteindre des objectifs en général grâce à des revenus d'investissement non imposables
Objectif	Épargner pour la retraite et profiter du report d'impôt en payant un taux d'imposition futur moins élevé

## Leçon 3

Objectif	Épargner pour les études postsecondaires d'un enfant et profiter de subventions
Objectif	Épargner pour l'achat d'une première maison et bénéficier d'avantages fiscaux
Objectif	Disposer d'un revenu de retraite après la conversion d'un REER
Objectif	Investir librement au-delà des limites des comptes enregistrés
Plafond de cotisation	7 000 \$ par année (2024); droits de cotisation inutilisés reportés
Plafond de cotisation	18 % du revenu (maximum de plus ou moins 31 560 \$ en 2024)
Plafond de cotisation	8 000 \$ par année; 40 000 \$ à vie
Plafond de cotisation	50 000 \$ à vie; 7 200 \$ de subvention SCEE
Plafond de cotisation	Aucune cotisation n'est permise après l'âge de 71 ans
Plafond de cotisation	Aucun plafond de cotisation

## Leçon 3

Caractéristiques fiscales	Cotisations ne donnant pas droit à une déduction fiscale; report d'impôt sur les revenus d'investissement et les retraits
Caractéristiques fiscales	Cotisations donnant droit à une déduction fiscale; report d'impôt sur les revenus d'investissement
Caractéristiques fiscales	Revenus d'investissement non imposables; admissibilité à la SCEE
Caractéristiques fiscales	Revenus d'investissement et retraits non imposables s'ils servent à acheter une première propriété
Caractéristiques fiscales	Report d'impôt sur les revenus d'investissement; retraits imposables à titre de revenu
Caractéristiques fiscales	Revenus, dividendes et gains en capital entièrement imposables
Règles de retrait	Retraits à tout moment, non imposable
Règles de retrait	Retraits imposables à titre de revenu gagné; pénalités possibles
Règles de retrait	Doit servir à financer des études pour ne pas être imposable
Règles de retrait	Non imposable si utilisé pour l'achat d'une première propriété

## Leçon 3

Règles de retrait	Retraits annuels obligatoires après l'âge de 71 ans
Règles de retrait	Retrait à tout moment; tous les gains sont imposables
Admissibilité	Résidence canadienne, âge de la majorité, NAS requis
Admissibilité	Avoir gagné un revenu; avoir moins de 71 ans
Admissibilité	Tout le monde peut en ouvrir un; les enfants bénéficiaires doivent être résidents canadiens
Admissibilité	18 ans et plus; résidence canadienne; acheteur ou acheteuse d'une première maison
Admissibilité	Doit être converti à partir d'un REER avant l'âge de 71 ans
Admissibilité	Aucune restriction